

« PRÈS DE 80 % DE NOTRE INSTALLATION SOLAIRE SUBSIDIÉE ET UNE PROMOTION DE CONFÉRENCIER EN PRIME! »

« En tant que syndic d'immeuble, j'ai suivi la formation « Responsable Énergie » à Bruxelles Environnement-IBGE, afin de pouvoir mettre en oeuvre une utilisation rationnelle de l'énergie et convaincre nos copropriétaires d'investir dans les énergies renouvelables.

Nous avons ainsi combiné 250 m² de panneaux solaires thermiques avec une cogénération à l'huile végétale de 2 x 25kW. Cela nous assure la production de l'eau chaude sanitaire nécessaire (20.000l par jour), sans aucun autre appoint. De plus, nous produisons 80% de l'électricité nécessaire au fonctionnement des communs de la copropriété. Nous avons également remplacé la chaudière, ainsi que tout l'éclairage des communs dans les garages. Le montant total de l'investissement s'est élevé à 500 000 €. Pour la

cogénération, nous avons reçu de la Région de Bruxelles-Capitale une prime de 32 800 €. Les capteurs solaires ont en outre bénéficié d'une prime de 85.000 €. de la même provenance. La commune de Woluwé-Saint-Lambert a remboursé, quant à elle, 10% supplémentaires de nos frais, soit près de 17 000 €. À quoi il faut ajouter les déductions fiscales de l'État fédéral, dont chaque propriétaire pourra bénéficier. De ce fait, notre système solaire a été subsidié à près de 80%! Le temps de retour de nos installations est dès lors évalué à 4 ou 5 ans. Sur les 6 premiers mois de l'année 2007, nous avons économisé près de 80 000 €. Il faut y ajouter les revenus des certificats verts qui nous seront attribués fin d'année. Nous sommes satisfaits à 100% de cet investissement et il est évident que d'autres copropriétés

peuvent arriver à un résultat similaire. Nous n'aurions jamais pu réaliser cette combinaison gagnante sans les Facilitateurs « Cogénération » et « Énergies Renouvelables Grands Systèmes », qui ont confirmé notre réduction d'émissions de 220 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère par an. Le CD-Rom « Énergie+ » est devenu notre livre de chevet! Nous consultons leur site www.bruxellesenvironnement.be tous les jours. Avant l'installation, j'ai également suivi une dizaine de séminaires donnés par le même Institut. Après l'installation, et avec l'expérience, je suis devenu moi-même orateur lors de ces séances, passant de la salle... au podium! »

Vincent Spruytte
Syndic
MANAGIM S.A. - Woluwé-Saint-Lambert

INVESTISSEMENTS : 500 000 €.
PRIMES : entre 20 et 80% suivant l'investissement (non compris les déductions fiscales)
RETOUR SUR INVESTISSEMENT : 5 ans
GAINS : 80 000 € en 6 mois
220 tonnes de CO₂ par an

